

sociétaire

VOTRE LETTRE D'INFORMATION

Edito

Chers sociétaires,

Cette fin d'année 2010 a été riche en événements au Crédit Agricole des Côtes d'Armor. En effet, notre nouveau siège, réalisé selon les normes Haute Qualité Environnementale, a été inauguré le 19 septembre. Cette journée a été marquée par la présence de Dominique Lefebvre, Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole et Jean-Paul Chifflet, Directeur Général de Crédit Agricole SA.

Peu après, le 24 septembre, Thierry Guichet, Directeur Général à la Caisse Régionale depuis 2004, a pris sa retraite après 38 années au service du Crédit Agricole. Il a marqué son passage dans notre entreprise par son expérience, sa rigueur, sa transparence, son humanisme et, avec son concours, nous avons conforté notre statut coopératif.

Jean-Yves Carillet, auparavant Directeur Général Adjoint au Crédit Agricole d'Ille et Vilaine, est depuis fin septembre Directeur Général de la CR des Côtes d'Armor.

Nous abordons une nouvelle année et avec elle, un temps fort de la vie mutualiste : les Assemblées Générales des 45 Caisses Locales des Côtes d'Armor. Je vous attends nombreux à ce rendez-vous annuel, moment privilégié d'échanges et de rencontres, au-delà des informations d'ordre économique que nous vous présenterons, nous vous informerons sur le Logement en Côtes d'Armor.

Enfin, au nom de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, je vous souhaite à tous une très bonne année 2011.

Jean-Pierre Morvan,
Président de la
Caisse Régionale
des Côtes d'Armor.



DEVENEZ PROPRIÉTAIRE,
L'ÉTAT VOUS SOUTIENT.



Actu

Le Prêt à Taux Zéro + débarque au Crédit Agricole !

Ce prêt complémentaire à 0%, bientôt accessible au plus grand nombre, à compter du 1^{er} janvier 2011, est destiné au financement de votre 1^{ère} résidence principale.

Ce nouveau prêt à taux zéro a pour objectif de développer le taux de propriétaires en France et de passer de 58% à 70% (moyenne européenne). Les principes de la réforme sont les suivants :

Plus d'informations :

Retrouvez une mine d'informations pratiques sur le sujet sur le site : www.heureuxproprietaires.com

Un conseil personnalisé :

Dans votre agence, votre conseiller du Crédit Agricole vous accompagne dans la préparation de votre projet et la construction de votre plan de financement.

OUVRIR LE PTZ+
À TOUS LES
PRIMO-ACCÉDANTS
SANS PLAFOND
DE RESSOURCES

CRÉER DE
NOUVELLES ZONES
POUR PRENDRE
EN COMPTE LES
DISPARITÉS
TERRITORIALES

VALORISER
LA PERFORMANCE
ÉNERGÉTIQUE
DES BIENS
POUR DÉTERMINER
LE MONTANT
DU PTZ+

FAVORISER
LES MÉNAGES
LES PLUS
MODESTES
EN ADAPTANT
LES DURÉES

Projet de réforme du gouvernement devant d'abord faire l'objet d'une validation par le parlement pour pouvoir être appliqué en Janvier 2011. Les éléments communiqués sur le prêt à taux Zéro + le sont au regard des informations portées à notre connaissance au 1^{er} novembre 2010. Sous réserve d'acceptation de votre dossier de prêt immobilier. Prêteur : votre Caisse Régionale de Crédit Agricole. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de prêt. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit vous rembourser les sommes versées.



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES CAISSES LOCALES

Le Crédit Agricole en Bretagne invite tous ses sociétaires

175 Assemblées générales des Caisses Locales de Crédit Agricole ont lieu en février et mars. Chaque année, 50 000 sociétaires saisissent cette occasion de dialoguer avec les représentants de leur banque départementale et mutualiste, de participer à sa gouvernance. Il s'agit d'un rendez-vous essentiel pour chacune d'entre elles et pour leurs sociétaires, base de la structure mutualiste.

UN DIALOGUE ENTRE CLIENTS ET DIRIGEANTS

L'Assemblée Générale est surtout, pour les 50 000 personnes qui répondent chaque année à l'invitation, un moment privilégié d'échanges avec le président de la Caisse Locale, le directeur d'agence, les représentants de la Caisse Régionale. C'est l'occasion d'aborder des questions de fond sur la vie de la banque, d'apporter un éclairage sur son environnement économique comme de répondre à des interrogations sur des sujets plus quotidiens.

ACTEUR DE PROXIMITÉ

C'est enfin une opportunité de choix pour incarner très concrètement la proximité qui compte parmi les valeurs du Crédit Agricole : le moment de présenter une association, une entreprise ou un

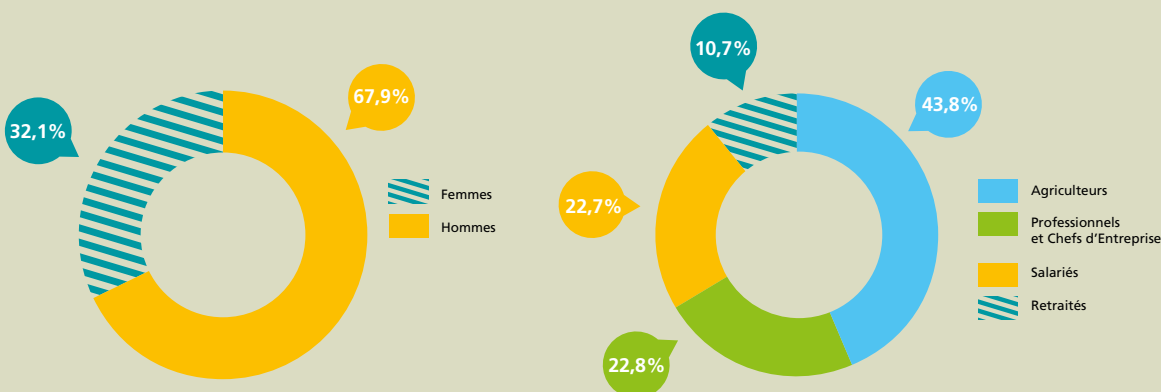
individu qui contribue au développement du territoire - en général le canton -, de mettre en valeur des initiatives locales et ceux qui les portent.

Les assemblées générales constituent un bon exemple de démocratie participative,

une pratique sur laquelle le Crédit Agricole, premier réseau bancaire breton avec plus de 1,6 millions de clients, fonde sa gouvernance. Qui d'autre que lui, en Bretagne, rencontre ainsi physiquement, chaque année, plus de 50 000 sociétaires !



COMPOSITION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION



CHIFFRES CLÉS

176
Caisses Locales

515 501
sociétaires

2 173
administrateurs



LE LEXIQUE DU SOCIÉTAIRE

Mieux comprendre sa Caisse Locale

LA CAISSE LOCALE

Structure de base de l'organisation coopérative du Crédit Agricole, elle rassemble tous les sociétaires qu'elle représente sur son territoire qui correspond souvent à un canton.

LE SOCIÉTAIRE

Un client, personne physique ou morale, devient sociétaire par la souscription de parts sociales. Le sociétaire détient ainsi une partie du capital social de sa Caisse Locale. Il porte le capital social de sa banque et est invité à faire vivre le principe fondateur de toute société coopérative : « un homme, une voix ». Lors de l'élection, il désigne aussi, parmi eux, les administrateurs de la Caisse Locale.

L'ADMINISTRATEUR

Il est bénévole et a pour mission de faire le lien entre le Crédit Agricole, ses sociétaires et le territoire dans les domaines de la responsabilité, de la proximité et de la solidarité. Il est élu par les sociétaires, pour une durée de 3 ans, lors de l'Assemblée Générale annuelle.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CAISSE LOCALE

Temps fort de la vie d'une Caisse Locale, l'Assemblée Générale est la rencontre annuelle de tous les sociétaires. Elle se prononce sur l'approbation des comptes et du bilan de la Caisse et élit les membres du conseil d'administration. Lieu d'échanges et de rencontre, l'Assemblée Générale permet à chaque sociétaire d'être informé sur l'économie locale et départementale.

LA PART SOCIALE

C'est l'unité de capital social d'une coopérative (une Caisse Locale en est une). En souscrivant des parts sociales, toute personne physique ou morale devient sociétaire du Crédit Agricole.



La part sociale est négociable et remboursable à sa valeur nominale mais sa cession est soumise à l'agrément du Conseil d'administration de la Caisse Locale. Elle est rémunérée chaque année. Le taux est fixé tous les ans en Assemblée Générale.

LE PRÉSIDENT


Elu par son Conseil d'administration, le président d'une Caisse Locale ou d'une Caisse Régionale est le représentant légitime des sociétaires dont il défend les valeurs et les intérêts. Le couple formé par le président et le secrétaire de Caisse Locale, ou celui formé par le président et le directeur général de la Caisse Régionale, illustre la volonté d'équilibre entre les dirigeants élus et dirigeants salariés, dont les rôles se complètent et confèrent un double regard dans la conduite de l'entreprise.

LE SECRÉTAIRE DE LA CAISSE LOCALE

Le secrétaire administratif de la Caisse Locale est le directeur de l'agence installée sur son territoire. Il apporte son appui à l'organisation matérielle de la vie de la Caisse Locale. Il participe à ses Conseils d'administration pour informer les administrateurs sur l'activité économique et bancaire de leur territoire et recueillir les informations qu'ils apportent.

LA LETTRE DU SOCIÉTAIRE PAR E-MAIL



Pour recevoir la lettre du sociétaire par mail, connectez-vous sur le site www.ca-bretagne.fr et laissez vous guider, c'est très facile. 



NOUVEAUTÉ

un seul numéro : 09 72 72 72 72

Bonjour et bienvenue au Crédit Agricole des Côtes d'Armor !
Afin d'améliorer la qualité du service apporté à ses clients,
la Caisse Régionale des Côtes d'Armor met en place un
nouveau numéro de téléphone : le 09 72 72 72 72

- Pratique : un seul numéro
- Simple : vous énoncez clairement l'objet de votre appel et vous êtes mis en relation avec un conseiller
- Economique : votre appel est non surtaxé.

En appelant au 09 72 72 72 72, le client est mis en relation directement avec le bon interlocuteur et vos demandes sont traitées encore plus rapidement.

Laissez vous séduire, composez le 09 72 72 72 72...



SOLIDARITÉ

Le Crédit Agricole en action

Le Crédit Agricole des Côtes d'Armor, acteur des solidarités sur le département, s'engage auprès de l'association Emmaüs des Côtes d'Armor.

Cet engagement de partenariat s'inscrit dans la continuité des actions menées par les élus et les salariés dans l'accompagnement des clients en situation fragile :

- Point Passerelle pour les particuliers
- Assistance Agris / pros pour les professionnels
- Commissions d'action mutualiste locales.

Au-delà du don ponctuel de 5000 € fait au titre du mécénat, la rencontre a pour objet la signature d'une convention de partenariat entre nos deux structures. Concrètement cela se traduit par des engagements dont voici quelques exemples :

- La recherche de complémentarité entre l'association SOS Familles Emmaüs et le Point Passerelle

- L'appel au bénévolat auprès des salariés, salariés retraités, administrateurs, administrateurs retraités du Crédit Agricole
- La récupération, pour le réemploi, de matériels et composants informatiques et de matériels divers auprès du Crédit Agricole.
- La cession à titre gratuit de 3 véhicules Crédit Agricole

Cette convention illustre la volonté du Crédit Agricole des Côtes d'Armor d'affirmer ses valeurs mutualistes au service d'un développement durable soucieux de concilier développement économique, progrès social et respect environnemental. L'entreprise et ses acteurs sont fiers de partager cette ambition avec les responsables d'Emmaüs 22.

Le Crédit Agricole
des Côtes d'Armor,
un seul numéro

09 72 72 72 72

Rendez-vous des Assemblées Générales 2011

CAISSE LOCALE	DATE
BEGARD	Vendredi 25 février
BELLE-ISLE	Vendredi 11 mars
BROONS	Jeudi 17 mars
CALLAC	Jeudi 24 février
CAULNES	Vendredi 18 février
CHATELAUDREN	Mercredi 23 février
COLLINEE	Vendredi 11 mars
CORLAY	Vendredi 18 mars
DINAN	Jeudi 3 mars
ETABLES/MER	Vendredi 25 février
EVRAU	Vendredi 18 février
GUINGAMP	Vendredi 18 février
JUGON/LES/ LACS	Jeudi 24 février
LA CHEZE	Jeudi 3 mars
LA ROCHE DERRIEN	Vendredi 18 mars
LAMBALLE	Mardi 22 février
LANNION	Vendredi 4 mars
LANVOLLON	Jeudi 10 mars
LEZARDRIEUX	Jeudi 24 février
LOUDEAC	Vendredi 25 février
MAEL-CARHAIX	Vendredi 11 mars
MATIGNON	Jeudi 17 mars
MERDRIGNAC	Vendredi 18 février
MONCONTOUR	Mardi 22 février
MUR DE BRETAGNE	Vendredi 18 février
PAIMPOL	Vendredi 25 février
PERROS-GUIREC	Jeudi 3 mars
PLANCOET	Jeudi 3 mars
PLELAN-LE-PETIT	Jeudi 24 février
PLENEUF	Vendredi 18 mars
PLERIN	Vendredi 4 mars
PLESTIN LES GREVES	Jeudi 3 mars
PLOEUC/LIE	Jeudi 17 mars
PLOUARET	Vendredi 4 mars
PLOUFRAGAN	Vendredi 25 février
PLOUGUENAST	Vendredi 4 mars
PLOUHA	Vendredi 4 mars
PONTRIEUX	Vendredi 11 mars
QUINTIN	Jeudi 17 mars
ROSTRENEC	Vendredi 18 mars
SAINT-BRIEUC	Mercredi 9 mars
SAINT-NICOLAS-GOUAREC	Vendredi 18 mars
TREGUIER	Jeudi 24 février
UZEL	Mercredi 2 mars
YFFINIAC	Jeudi 17 mars

